



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le

SERVICE DE LA GESTION FISCALE

Sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques

Bureau GF 3A

86/92 Allée de Bercy – Teledoc 966

75572 PARIS cedex 12

bureau.gf3a@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par Jean-Baptiste BARDY

jean-baptiste.bardy@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 53 18 09 39 ☎ 01 53 18 95 05

Référence : 2012/05/9477

Objet	Comité de coordination technique relatif à la constitution d'une représentation du parcellaire cadastral unique - réunion du 23 mai 2012
--------------	--

Historique / Références	Comité de pilotage relatif à la constitution d'une représentation du parcellaire cadastral unique - réunion du 8 septembre 2011
--------------------------------	---

Participants	<ul style="list-style-type: none">- représentants de l'association des Maires de France (AMF) ;- représentants du Ministère de la Justice ;- représentante de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) ;- représentant de l'Ordre des géomètres experts (OGE) ;- représentants du Ministère de l'Écologie (MEDDE) ;- représentants de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;- représentants des Comités Locaux d'Expérimentation (CLE)- représentants de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). <p style="text-align: center;">[le nom des participants figure en annexe]</p>
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none">- 1 – Rappel sur les scénarii IGN et DGFIP- 2 – Point sur le début des expérimentations locales- 3 – Méthode d'évaluation du produit final- 4 – Calendrier de la poursuite des travaux de l'expérimentation

Le comité de coordination technique est co-présidé par M. JUNG sous directeur du service de la modernisation au MEDDE et Mme MESNAGER chef du bureau GF 3A de la DGFIP.

1. Rappel sur les scénarii IGN et DGFIP

Les représentants de l'IGN et de la DGFIP sont invités à présenter leurs scénarii respectifs.

- IGN (Mme Chardonnel)

Le scénario « IGN » est basé sur une méthodologie la plus automatisée possible et applicable sur tout le territoire. Il poursuit deux objectifs, d'une part une recherche de cohérence avec les couches du référentiel à grande échelle (RGE), et d'autre part la continuité du parcellaire sur l'ensemble du territoire. Il repose sur deux étapes : une analyse pouvant conduire à une reprise du géoréférencement, puis le traitement des raccords entre feuilles du plan cadastral. Par ailleurs, le domaine non cadastré ne sert pas de variable d'ajustement.

- AMF (M. Liot)

L'AMF demande si l'objectif initial est celui du RGE ou de la RPCU tout en faisant remarquer que la précision du RGE s'appuie sur celle de la base de données TOPO. Elle s'interroge également sur la présence de contrôles relatifs aux déformations dans ce scénario. Par ailleurs, elle se réjouit que le domaine non cadastré ne soit pas une variable d'ajustement.

- IGN (M. Grelot)

L'IGN indique que le RGE sert de référence tout au long du processus de constitution afin de déterminer d'éventuelles incohérences.

- DGFIP (Mme Baranger)

Le scénario « DGFIP » a pour objectif d'être au plus proche de la réalité du terrain. Il s'opère en trois temps : une première phase d'équipement de points des zones et d'état des lieux des plans et de la documentation disponible, puis une deuxième phase d'analyse avec une éventuelle reprise du géoréférencement en distinguant les plans cadastraux réguliers des non réguliers, et enfin le traitement des raccords de feuilles réalisé au sein d'un outil spécifique puis sur le terrain en cas d'écarts hors tolérance. Enfin, les discontinuités intercommunales seront résolues obligatoirement au regard des procès verbaux de délimitation.

- AMF (M. Liot)

L'AMF note que ce sont deux approches différentes qui se distinguent notamment par la démarche de terrain dans le scénario de la DGFIP. Elle demande si dans ce scénario le domaine non cadastré sera préservé.

- DGFIP (Mme Baranger)

La DGFIP précise que les tolérances appliquées pour le domaine non cadastré seront les mêmes que celles utilisées pour le parcellaire.

- OGE (M Bellanger)

L'OGE, au regard du scénario de la DGFIP, évoque son inquiétude sur la possibilité qu'un raccord de feuille qui a déjà été traité, notamment lors de la numérisation, fasse l'objet d'un deuxième traitement.

- DGFIP (Mme Baranger)

La DGFIP précise que lorsque des raccords auront déjà été réalisés, ils ne seront pas repris dans le cadre d'un traitement du bureau de façon à ne pas cumuler l'usage des tolérances.

2. Point sur le début des expérimentations locales

Les représentants des CLE pour le scénario de la DGFIP sont invités à s'exprimer sur le début des travaux réalisés.

- CLE des Alpes-Maritimes (M. Monzeglio)

Le CLE des Alpes-Maritimes indique que la collecte de documentation relative à la réalisation des travaux a commencé. Il déplore de n'avoir retrouvé qu'un seul procès verbal (PV) de délimitation intercommunale dont l'exploitation s'avère complexe. Il ajoute que le CLE est en contact avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes et la métropole de Nice côte d'Azur. Il indique que celle-ci a mis à disposition du CLE une prise de vues aériennes. Il souligne que par manque de moyens matériels les travaux de terrain n'ont pas encore débuté, en précisant que des antennes GPS viennent d'être mises à leur disposition. Il ajoute que des contacts ont été pris avec l'OGE pour la fourniture de points.

- OGE (M. Bellanger)

L'OGE indique que la densification du réseau foncier unique (RFU) par les stagiaires de l'école supérieure des travaux publics (ESTP) ne fonctionne pas. Néanmoins, il espère fournir, dès que possible, 40 dossiers de sommets et de limites par commune expérimentée.

- MEDDE (M. Jung)

Le MEDDE suggère que ces dossiers de points puissent servir lors de la vérification des produits finaux.

- CLE du var (M. Agostini)

Le CLE du Var indique que leur zone d'expérimentation comporte 60 % de plans non réguliers avec un total de 80 kilomètres de discontinuités à traiter réparties essentiellement sur les limites intercommunales. Il précise que les PV de délimitation intercommunale ont tous quasiment été retrouvés mais il déplore aussi les difficultés de lisibilité et d'exploitation sur le terrain. Il mentionne que les travaux terrain d'équipement de points ont débuté. Il annonce que les premiers résultats relatifs au géoréférencement sur la commune de Revest-les-Eaux présentent des écarts moyens quadratiques (EMQ) de 20 centimètres pour les plans réguliers et de 7 mètres pour les plans non réguliers. Enfin, il souligne que deux CLE et trois comités techniques se sont tenus dans son département.

- CLE de la Charente-Maritime (M. Fernane)

Le CLE de la Charente-Maritime mentionne que sa zone d'expérimentation s'étend sur trois communes et que les travaux de recherche de documentation (documents d'arpentage, PV de délimitation, plans d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF), orthophotographies de haute précision du SI 17, etc) sont terminés. Il indique que les travaux d'équipement de la zone s'appuient sur des points levés par GPS et que ceux-ci sont terminés sur la commune de Bords. Il ajoute qu'une présentation de ce dispositif a été faite aux maires des communes concernées par l'expérimentation. Cette présentation a permis de donner plus d'explications aux maires sur l'objet, le contenu et les modalités de l'expérimentation. Cette rencontre a permis également d'avoir des correspondants au sein de chaque commune.

- CLE des Hautes-Pyrénées (M. Labe)

Le CLE des Hautes-Pyrénées mentionne que les PV de délimitation ont été retrouvés mais il déplore aussi la difficulté à les décrypter. Il indique que les travaux d'équipement ont commencé et qu'ils sont appuyés par des orthophotographies. Il précise que la majorité des plans cadastraux situés sur la zone ont une échelle au 1/2500. Il annonce que les premiers résultats relatifs au géoréférencement présentent des EMQ pouvant aller jusqu'à 2 mètres pour les plans réguliers et des EMQ qui varient entre 3 et 5 mètres pour

les plans non réguliers. Il précise qu'il y a en moyenne une demi-douzaine de parcelles hors tolérances par feuille non régulière suite à cette reprise de géoréférencement. Enfin, il souligne que les élus ont participé à l'identification des limites intercommunales.

- CLE de la Loire-Atlantique (Mme Le Gouic)

Le CLE de la Loire-Atlantique mentionne que les travaux d'équipement ont avancé sur deux communes. Il distingue deux cas : un premier cas où le géoréférencement d'une commune dont la majorité des plans sont non réguliers, a dû être entièrement repris et un deuxième cas où la plupart des plans étant réguliers, le géoréférencement s'est révélé satisfaisant. Il ajoute que les travaux d'équipement de la dernière commune seront finis à la fin du mois de mai. Il indique que les PV de délimitation intercommunale ont également été retrouvés. Enfin, il ajoute que leurs travaux sont complétés par l'utilisation d'une orthophotographie de haute précision.

- CLE de l'Ille-et-Vilaine (M. Philouze)

Le CLE de l'Ille-et-Vilaine indique que sa zone s'étend sur cinq communes avec 46 kilomètres de discontinuités à traiter. Il précise que les PV de délimitation ont été retrouvés et annonce que les travaux d'équipement de points sont terminés (774 points déterminés pour 121 feuilles). Il ajoute qu'une réunion avec les élus locaux et l'OGE s'est déroulée. Enfin, il souligne que trois géomètres cadastrés ont été détachés pour les travaux d'équipement, un de ces géomètres étant affecté à plein temps sur l'expérimentation.

- CLE de la Manche (M. Lorfeuvre)

Le CLE de la Manche mentionne qu'il a deux zones d'expérimentation composées de trois communes au nord et de deux au sud du département. Il souligne que trois géomètres cadastrés et un contrôleur terrain sont détachés pour cette expérimentation. Il indique que les points ont été déterminés à l'aide d'antennes GPS. Il précise que seul le PV de délimitation intercommunale de la commune de Valcanville a été retrouvé. Enfin, il ajoute que les travaux liés au géoréférencement seront achevés vers la fin du mois de juin.

CLE de la Manche (M. Lebaron)

Le CLE de la Manche souligne que la RPCU est très attendue par les élus locaux notamment en termes de délimitation intercommunale et de représentation des chemins ruraux.

Les représentants de l'IGN sont invités, à leur tour, à s'exprimer sur l'avancement de leurs travaux.

- IGN (M. Grelot)

L'IGN indique que pour les sept zones de l'expérimentation les travaux suivants ont été effectués : analyse de conformité des données PCI vecteur, transmission des anomalies détectées à la DGFIP et correction sur la base des indications données par la DGFIP; installation d'un atelier pilote avec un serveur et des postes de production dédiés ainsi qu'une gestion automatisée de production enregistrant toutes les phases de production ; mise en topologie des données intra et inter-couches, préalable essentiel dans le scénario, permettant de respecter la cohérence du positionnement initial relatif des objets. Les corrections de géoréférencement et les opérations de raccords ont été engagées.

- AMF (M. Liot)

L'AMF se demande s'il ne serait pas opportun de rechercher, dès à présent, l'ensemble des PV de délimitation intercommunale du territoire.

- DGFIP (Mme Mesnager)

La DGFIP approuve cette remarque, d'autant qu'il sera essentiel d'asseoir les limites intercommunales en respectant le cadre juridique. Elle indique qu'en toute logique le pilotage du recensement devrait être assuré par les préfetures. Elle fera le point avec la

DGCL sur cette problématique spécifique, la DGCL ne pouvant se prononcer à ce stade sur le rôle des préfetures en la matière.

- MEDDE (M. Jung)

Le MEDDE est également d'accord avec cette proposition. Tous les acteurs présents ayant un intérêt à éclaircir l'état réel des PV, le recensement lancé pourra utilement être présenté devant le CCT.

3. Méthode d'évaluation du produit final

- DGFIP (Mme Mesnager)

La DGFIP rappelle que la RPCU deviendra à terme le nouveau plan cadastral, la couche du parcellaire du RGE et des systèmes d'informations géographiques (SIG) et qu'il convient donc d'évaluer la qualité des produits obtenus, ainsi que le coût des opérations, avec les deux méthodes utilisées lors de l'expérimentation. Une proposition a été transmise aux participants au comité, elle figure en annexe.

- AMF (M. Liot)

L'AMF au regard de la proposition d'évaluation estime que certaines tolérances notamment celles relatives aux petites échelles des plans cadastraux sont trop importantes. Elle souhaiterait une même précision indépendamment de l'échelle d'origine du plan. Elle souligne que dans le cadre de l'implantation de ses réseaux, chacun des plans qu'elle s'est engagée à fournir doit être doté d'une grande précision (40 centimètres a priori).

- DGFIP (Mme Mesnager)

La DGFIP précise que la qualité actuelle et les échelles des plans ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire et qu'il n'est pas envisageable de refaire tous les plans cadastraux. Mme Baranger ajoute que le projet de représentation parcellaire cadastrale unique n'a pas pour objectif de constituer un remaniement du plan cadastral.

- DGFIP (M. Patte)

La DGFIP ajoute que l'usage des classes de précision pour évaluer la confection de la RPCU permettra d'historiser les origines et qualités des plans initiaux.

- DGFIP (Mme Mesnager)

La DGFIP s'engage à conduire un recensement relatif à la qualité des plans cadastraux actuels.

- OGE (M Bellanger)

L'OGE indique qu'il est très hasardeux d'utiliser des angles de bâtiment pour la vérification, ceux-ci ayant une précision locale très aléatoire.

- DGFIP (Mme Baranger)

La DGFIP précise qu'il conviendra de privilégier les angles de bâtiments anciens, c'est à dire levés en même temps que le parcellaire d'origine.

- AMF (M Liot)

L'AMF s'interroge sur l'impact fiscal que la RPCU pourrait avoir, notamment sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- DGFIP (Mme Mesnager)

La DGFIP convient qu'il y aura, dans une certaine mesure, un impact fiscal.

- AMF (M. Liénard)

L'AMF évoque le souhait que les produits finaux soient transmis aux gestionnaires de SIG afin d'évaluer le coût de leur intégration pour les collectivités.

- DGFIP (Mme Mesnager)

La DGFIP reconnaît la légitimité de cette demande.

- MEDDE (M Jung)

Le MEDDE convient de discuter des difficultés induites par l'intégration des produits finaux.

- IGN (M. Grelot)

L'IGN propose une réflexion préliminaire sur l'accompagnement, avec en première approche une voie exploitant le traçage des transformations et une voie d'appariement *a posteriori*, en vue de déboucher sur des modules logiciels intégrés ou non par les éditeurs les plus courants ou compatibles avec les logiciels libres courants.

- AMF (M. Liénard)

L'AMF insiste sur sa capacité à évaluer le coût d'intégration dans les SIG dans le cadre de l'évaluation des produits obtenus.

- DGFIP (Mme Mesnager)

La DGFIP précise que les deux produits finaux seront livrés aux gestionnaires de SIG partie prenante à l'expérimentation de façon à ce qu'ils puissent donner leur avis sur chacun d'eux.

Les grands principes de la proposition d'évaluation sont validés.

4. Calendrier de la poursuite des travaux de l'expérimentation

Au regard de l'avancement des travaux en local, l'expérimentation de constitution de la RPCU pourrait se terminer vers la fin du mois de septembre 2012.

Les produits seront livrés au début du quatrième trimestre 2012.

- AMF (M. Liénard)

L'AMF s'interroge sur l'exhaustivité des produits finaux livrés en rappelant qu'elle souhaite disposer de tous les objets relatifs au plan cadastral.

- IGN (M. Grelot)

L'IGN indique qu'il disposera d'un « démonstrateur » sur quelques zones géographiques, destiné à valider la méthode de traitement des données du plan cadastral complémentaires de celles de la représentation unique.

- DGFIP (Mme Mesnager)

La DGFIP précise que les produits devront effectivement comporter l'ensemble des éléments du plan cadastral, ce qui sera le cas pour le scénario « DGFIP ».

Il est décidé de réunir le comité de pilotage national au mois de septembre 2012.

A l'issue du bilan de l'expérimentation, en fin d'année 2012, une proposition sera soumise à l'arbitrage des ministres.

La réunion s'achève à 17h10.